4536 - Est-ce que le rapport sexuel avec l’épouse équivaut à 70 prières surérogatoires ?

question

Selon le Sahih de Mouslim, les époux sont récompensés pour leurs rapports sexuels, est-il exact que la récompense équivaut à 70 prières surérogatoires ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si un homme a des rapports sexuels avec sa femme, il en est récompensé car il s’est contenté de ce qui lui est licite et a abandonné ce qui est illicite. C’est ce que confirme le hadith suivant du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

D’après Abou Dharr, des Compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ont dit à celui-ci : Les riches se sont accaparés de toutes les récompenses ; ils prient comme nous et jeûnent comme nous et, en plus, ils font des aumônes avec le surplus de leurs biens... Il leur dit : « Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire des aumônes ? Toute tasbiha (le fait de dire Gloire à Allah ou Subhana Alla) est une aumône, toute takbira (Allahou akbar), toute tahmida (al-Hamd lillah) et toute tahlila (laa ilaha illa Allah) sont des aumônes comme le sont le fait d’ordonner le bien et d’interdire le mal et les rapports sexuels. - « Ils dirent : ô Messager d’Allah, l’un de nous pourrait obtenir une récompense du simple fait d’assouvir ses plaisirs charnels ? « - Il leur dit : « Ne voyez-vous pas que s’il les assouvissait illégalement, il commettrait un péché ? C’est pourquoi il est récompensé pour s’être contenté de ce qui est légal. (rapporté par Mouslim, 1674).

L’expression ahl ad-duthur signifie les riches.

L’imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Dans les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : L’acte sexuel de l’un de vous constitue une aumône (figure)

le terme ‘bud’a’ qui désigne à la fois l’acte sexuel et le sexe lui-même.

Ce hadith indique que les actes licites peuvent se transformer en actes de dévotion grâce à la bonne intention. L’acte sexuel possède une valeur cultuelle quand il est accompli avec l’intention d’acquitter le droit de l’épouse et de lui assurer le bon traitement ordonné par Allah le Très Haut ou avec le désir d’avoir des enfants pieux ou de se protéger ou de protéger son épouse de façon à ce que les conjoints ne regardent pas ce qui est interdit, n’y pensent pas et ne s’en soucient pas ou avec l’intention de réaliser d’autres desseins.

Les propos : Ils ont dit : ô Messager d’Allah, l’un de nous pourrait obtenir une récompense du simple fait d’assouvir ses plaisirs charnels ? Sharh de Mouslim, 7/92.

Deuxièmement, quant à votre affirmation que la récompense équivaut à celle de 70 prières surérogatoires, nous espérons que la question porte sur l’acte sexuel accompli avec son épouse. Peut-être votre affirmation est puisée dans votre lecture du commentaire de Nawawi sur Mouslim. Ce sont les propos que nous venons de citer car le cheikh (Nawawi) y parle de la nécessité d’ordonner le bien et affirme ensuite que le tasbih est une sunna puis explique que la prière obligatoire équivaut à 70 prières surérogatoires. Ensuite, il poursuit en ces termes : « Ils ont cru trouver un argument dans le hadith... A la fin de ses propos, il dit : « Les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : L’acte sexuel de l’un de vous .... .

Si les choses se présentent de cette façon, sachez que les premiers propos sont à séparer de la suite. Les propos : ... dans le hadith... signifient un hadith quelconque. Et l’imam an-Nawawi ne l’a pas précisé. Ensuite, après avoir abordé la prière obligatoire et la prière surérogatoire et le mérite de l’une et de l’autre, il a commencé l’explication des propos : l’acte sexuel de l’un de vous . D’où l’incompréhension (wahm). C’est ce que nous croyons. Si vous entendez que la récompense d’une prière obligatoire équivaut à celle de 70 prières surérogatoires, les propos de Nawawi mentionnent que cela fait l’objet d’un hadith qu’il n’a pas précisé.

Nous avons appris la signification des allusions de Nawawi. Il s’agit d’une utile explication que nous avons trouvée chez al-Hafiz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). La voici:

Al-Hafiz dit : « (remarque utile) : dans Ziyadat ar-Rawdha, an-Nawawi rapporte d'après imam al-Haramayn d'après certains ulémas que la récompense d'une prière obligatoire vaut plus que celle de 70 prières surérogatoires. An-Nawawi dit : Ils ont cru lui trouver un argument dans un hadith. le hadith en question a été précisé par l'Imam (Nawawi) dans sa Nihaya. Il s'agit de ce hadith de Salman directement rattaché (au Prophète) et traitant du mois de Ramadan : Quiconque y accomplit un acte de bien en guise de rapprochement envers Allah est assimilable à celui qui accomplit une prière obligatoire dans un autre mois. Celui qui y accomplit une prière obligatoire est comme celui qui accomplit 70 prières surérogatoires dans un autre mois. Ce hadith cité par Ibn Khouzayma est faible et il fait dépendre son adoption de sa vérification.

At-Talkhis al-Habir, 3/118.

Ce qu'Il entend en disant qu'Ibn Khouzayma fait dépendre l'adoption du hadith de sa vérification s'explique quand on retourne au Sahih d'Ibn Khouzayma, 3/191 où il a établi un chapitre intitulé : Chapitre sur les mérites du mois de Ramadan, si le hadith est vérifié.

Le hadith comporte dans sa chaîne de transmission Ali ibn Zayd ibn Djad'an qui est un rapporteur peutsûr. Allah le sait mieux.